



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2021

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du lundi 12 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux février à 19h00,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

**Etaient présents** : BASSEUIL Roland, BERT Nicolas, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAROCHE Lucas, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire, RENAUX Cécile.

**Etaient absents excusés** : JONON Corinne ayant donné pouvoir à Claire MARTIN

**Secrétaire de séance** : LAMBOROT Cécile

**Secrétaire de Mairie** : BONNETAIN Ingrid

## **Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 février 2021.**

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.  
**En l'absence de remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité.**

## **Point 2 : Compte-rendu actualités Communauté de communes.**

Michelle CORRE fait un rapide compte-rendu des points qui ont été abordés aux conseils communautaires.

En mars, débat sur un problème d'aide financière attribuée à la société Balligand-Larue. La Com com a donc aligné son règlement sur celui de la région afin que les SCI dont le président est le même que le propriétaire de l'établissement puissent bénéficier des subventions.

Mise à disposition de matériel (tractopelle entre autres) aux communes

Fond de concours pour l'abribus ok pour St Maurice.

En avril, budget de la Com com. L'opération chèque cadeaux sera renouvelée.

Débat sur les taxes sur les ordures ménagères et le fonctionnement de ce service. Les deux anciennes com com ne fonctionnaient pas pareil, il faudra créer un système commun.

Claire MARTIN fait un compte-rendu de la Commission aménagement territoire sénior.

Un questionnaire pour les plus de 62 ans sondera les besoins de ces personnes pour voir ce qui peut être mis en place. Certaines questions sont à répondre par la mairie, d'autres doivent être répondues par les plus de 62 ans directement. À voir comment sera organisée la distribution dans la commune.

Sébastien GROUILLER fait un compte-rendu concernant la Commission enfance jeunesse : 4 réunions organisées. Concerne les centres de loisirs, ludothèque, accueil jeunes, assistantes maternelles.

Demande de mise à disposition d'une salle à St Maurice pour le relais. Rôle d'accompagnement des assistantes maternelles avec entre autres des rencontres entre les assistantes avec les enfants.

Volonté de développer des choses, d'offrir plus de services pour les jeunes.

Cette compétence est nouvelle depuis 2019, avant elle relevait de chaque commune.

La CAF arrête de financer les micro-crèches pour le moment et se centre sur d'autres pôles.

### **Point 3 : Annulation de la délibération nommant un conseiller communautaire suppléant.**

Lors du dernier conseil municipal, Michelle CORRE a été nommée conseillère communautaire titulaire et Sébastien GROUILLER a été nommé conseiller communautaire suppléant. Cette désignation a fait suite aux démissions successives, en cours de séance, de tous les conseillers municipaux qui le précédaient dans l'ordre du tableau.

Mais il s'avère que le conseiller communautaire suppléant d'une commune de moins de 1000 habitants ne disposant que d'un siège de conseiller communautaire est le premier membre, n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire, qui suit l'unique conseiller communautaire dans l'ordre du tableau.

Il convient donc d'annuler la délibération N°2021-11 du 22/02/2021.

**Le conseil municipal annule à l'unanimité la délibération N°2021-11 du 22/01/2021.**

### **Point 4 : Nomination d'un conseiller communautaire suppléant.**

Compte tenu de ce qui précède au point 3, c'est Lucas LAROCHE qui suit Michelle CORRE dans l'ordre du tableau donc c'est à lui que revient la tâche d'assurer la suppléance.

**Le conseil municipal nomme à l'unanimité Michelle CORRE conseillère communautaire titulaire et Lucas LAROCHE conseiller communautaire suppléant.**

### **Point 5 : Délibération pour mise en recouvrement de charges locatives.**

Les locataires du logement situé au-dessus de la bibliothèque n'ont toujours pas effectué le changement de nom pour le compteur gaz alors qu'ils sont entrés dans le logement le 15/08/2020.

C'est donc la commune qui a reçu et payé les factures liées à leur abonnement et leurs consommations de gaz.

Il conviendrait donc que la commune puisse refacturer ces charges aux locataires depuis le 15/08/2020. A ce jour, ces charges s'élèvent à 665.59€.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de refacturer les charges aux locataires du logement situé au-dessus de la bibliothèque.**

Il est aussi évoqué que si ces charges ne sont pas remboursées d'ici fin mai, il sera procédé à la résiliation du contrat gaz pour ce site. Un courrier sera fait en ce sens aux locataires.

## **Point 6 : Vote des comptes de gestion 2020 de la Commune, de l'Assainissement et du Lotissement.**

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il précise également qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### **• Commune :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la commune** du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Il constate donc :

- Un déficit d'investissement de	- 1 261.88 €,
- Un excédent de fonctionnement de	+ 70 995.86 €,
- Un résultat de clôture excédentaire de	+ 69 733.98 €.

### **• Assainissement :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'assainissement** du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Il constate donc :

- Un déficit d'investissement de	- 338 441.97 €,
- Un excédent de fonctionnement de	+ 5 949.63 €,
- Un résultat de clôture déficitaire de	- 332 492.34 €.

### **• Lotissement :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'assainissement** du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Il constate donc :

- Un déficit d'investissement de	- 21 859.50 €,
----------------------------------	----------------

- Un excédent de fonctionnement de + 42 487.48 €,
- Un résultat de clôture de + 20 627.98 €.

## **Point 7 : Vote des Comptes administratifs 2020 de la Commune , de l'Assainissement et du Lotissement.**

### • **Commune :**

Le Maire ayant exposé,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2020.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

#### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement :	87 235.62
Recettes d'investissement :	85 973.74
Résultat d'investissement de l'exercice :	-1 261.88
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	-8 208.18

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement :	388 220.20
Recettes de fonctionnement :	459 146.06
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+ 70 925.86
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	+ 70 925.86

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le Compte Administratif de la Commune 2020.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité** (le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal **adopte le Compte Administratif 2020 de la commune** et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,

### • **Assainissement :**

Le Maire ayant exposé,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2020.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement :	546 854.28
Recettes d'investissement :	208 412.31
Résultat d'investissement de l'exercice :	-338 441.97
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	-28 385.23

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement :	27 093.11
Recettes de fonctionnement :	33 042.74
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+ 5 949.63
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	+ 34 168.35

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le Compte Administratif de l'Assainissement 2020.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité** (le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal **adopte le Compte Administratif 2020 de l'Assainissement** et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,

- Lotissement :**

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2020.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement :	49 421.02
Recettes d'investissement :	27 561.52
Résultat d'investissement de l'exercice :	-21859.50
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	-21 299.00

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement :	27 561.52
Recettes de fonctionnement :	70 049.00
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+ 42 487.48
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	+ 42 487.48

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le Compte Administratif du Lotissement 2020.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité** (le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal **adopte le Compte Administratif 2020 du Lotissement** et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,

**Point 8 : Affectation des résultats pour la Commune , pour l'Assainissement et pour le Lotissement.**

• **Commune :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation de résultat,** conformément au tableau ci-dessous,

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	<b>70 925.86 €</b>
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	<b>0.00 €</b>
<b>C/ Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	<b>70 925.86 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	<b>-118 208.18€</b>
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b> Besoin de financement Excédent de financement	<b>110000.00 €</b>
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	<b>-8208.18 €</b>
<b>AFFECTATION= C</b> <b>=G+H</b>	<b>70 925.86 €</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>8 208.18 €</b>
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	<b>62 717.68 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

• **Assainissement :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation de résultat, conformément au tableau ci-dessous,

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	<b>5 949.63 €</b>
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	<b>28 218.72 €</b>
<b>C/ Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> <b>(Si C'est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>34 168.35 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	<b>-193 353.31 €</b>
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b> Besoin de financement Excédent de financement	<b>164968.08 €</b>
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	<b>-28 385.23 €</b>
<b>AFFECTATION= C</b>	<b>=G+H</b> <b>34 168.35 €</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>28 385.23 €</b>
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	<b>5 783.12 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

• **Lotissement :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation de résultat, conformément au tableau ci-dessous,

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	<b>42 487.48 €</b>
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	<b>0.00 €</b>
<b>C/ Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	<b>42 487.48 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-21 299.00 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b> Besoin de financement Excédent de financement	0.00 €
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	<b>-21 299.00 €</b>
<b>AFFECTATION= C</b>  <b>=G+H</b>	42 487.48 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	21 299.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	21 188.48 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

### **Point 9 : Vote des taux des impôts locaux 2021.**

Le Maire explique au conseil municipal que les communes ne perçoivent plus la Taxe d'Habitation. Cette perte est compensée par transfert de l'ex-part départementale de la taxe foncière bâtie (soit 20.08 pour la Saône-et-Loire)

Le Maire présente deux simulations aux membres du Conseil municipal concernant les taux d'imposition au titre de l'année 2021 :

- Une avec le maintien des taux actuels et tenant compte du transfert de la part du Département. Ce qui ramènerait le taux de TFB à 30.59% (10.51% taux 2020 + 20.08% taux départemental) et le taux de TFNB à 14.76% (idem 2020). Ce qui dégage un produit de 96261€.



- Une avec une augmentation de 5% et tenant également compte de la part du Département. Ce qui ramènerait le taux de TFB à 32.12% et le taux de TFNB à 15.50%. Ce qui dégagerait un produit de 104142€ soit une recette supplémentaire de 7 881€.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE à 12 voix pour et 2 abstentions de FIXER ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2021, taux qui seront reportés sur l'état 1259 :**

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	3.73 %	Néant
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10.51 %	30.59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14.76 %	14.76 %

### **Point 10 : Vote des budgets 2021 : Commune, Assainissement, Lotissement Le Fromental et Lotissement Les Carrières.**

#### **- Budget Communal :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2021 de la commune, arrêté en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 483 451.68 € et arrêté en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 248 342.18 €.**

#### **- Budget Assainissement :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif Assainissement 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2021 de l'assainissement, arrêté en dépenses et en recettes d'exploitation à la somme de 32 483.12 € et arrêté en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 324 510.00 €.**

#### **- Budget Lotissement Le Fromental :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Il est proposé au municipal d'adopter le budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2021 du lotissement le fromental, arrêté en dépenses de fonctionnement à la somme de 21 299.00 € et en recettes de fonctionnement à la somme de 42 487.48 € et arrêté en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 42 598.00 €.

## **Point 11 : Questions diverses.**

### **- Remerciements suite à « Colis de Noël »**

La commune a reçu quelques remerciements pour les colis des anciens.

### **- Préparation mise en place des poteaux d'adressage**

Fred, Roland, Christian, Cécile L, Pascal, Jean Luc, Sébastien, Michou, Claire  
Samedi 24 avril à partir de 8h.

Fred fera les trous la veille avec Bernard.

### **- Concours des Villes et villages fleuris**

La plantation des rosiers est terminée. Les personnes qui font l'arrosage peuvent utiliser le véhicule de la commune. Des jardinières seront installées après les gelées autour de la croix et devant la mairie.

## **Tour de table**

Michou : le panneau indiquant la maison de retraite est mal placé et devrait être mis de sorte à être visible depuis la route.

Le marché reprendra ce jeudi de 16h30 à 18h30 et se tiendra les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois en principe.

*Fred* : tournée de la voirie. Plusieurs routes seront proposées en priorité. Il propose d'organiser une visite des chemins de la commune à pied.

Les propriétaires de la maison située juste derrière le foyer rural ont demandé l'autorisation de créer une sortie sur le parking derrière le foyer rural. Le maire a donné son autorisation. Le conseil ne peut pas délibérer sur ce point.

*Roland* : Le château d'eau a été vidangé pour travaux et il y a quelques risques d'eau trouble pendant encore au moins deux mois.

*Jean-Luc* : Travaux d'enfouissement électrique pendant 60 jours sur la RD8 depuis la maison de retraite jusqu'aux Ecorchets.

*Nicolas* : Demande ce qu'est l'armoire verte en face d'Alhena. Réponse, c'est pour la fibre.

Cécile L : Présente brièvement l'application Brionnais Sud Bourgogne offerte par la Communauté de Communes aux administrés.

Réunion de la commission communication pour un 4 pages sur le budget de la commune le mardi 4 mai à 20h

**Prochaine réunion de conseil le lundi 31 mai à 19h30.**

**La séance est close à 23h15.**